



Assemblée générale

Distr.: Limitée
8 décembre 2004

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Quarante-quatrième session

Vienne, 4-15 avril 2005

Ordre du jour provisoire¹

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial.
6. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

¹ Au paragraphe 5 de sa résolution 59/116 du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tendant à ce que le Sous-Comité juridique, à sa quarante-quatrième session, tenant compte des préoccupations de tous les pays, en particulier de celles des pays en développement, inscrive comme questions ordinaires à son ordre du jour les points 3, 4, 5 et 6, examine les points 7 et 8 comme thèmes de discussion distincts et le point 9 conformément au plan de travail adopté par le Comité. Au paragraphe 6 de la même résolution, l'Assemblée a noté qu'à sa quarante-quatrième session le Sous-Comité juridique soumettra au Comité des propositions concernant les nouvelles questions qu'il devrait examiner à sa quarante-cinquième session, en 2006.



8. Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001):
 - a) Considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par le futur protocole;
 - b) Considérations sur la relation entre les dispositions du futur protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique de l'espace.
9. Pratiques des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux.
10. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième du Sous-Comité juridique.

Annotations

4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Au paragraphe 7 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique convoquerait de nouveau son Groupe de travail chargé de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et examinerait l'opportunité d'en proroger le mandat au-delà de sa quarante-quatrième session.

À sa quarantième session, en 2001, le Sous-Comité juridique est convenu que les débats du Groupe de travail porteraient sur l'état des traités, l'examen de leur application et des obstacles qui s'opposaient à une adhésion universelle à ces instruments, ainsi que la promotion du droit de l'espace, en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/763 et Corr.1, par.118). À sa quarante et unième session, en 2002, le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail examinerait les nouvelles questions similaires qui pourraient être soulevées lors de ses délibérations, à condition que ces questions entrent dans le cadre de son mandat actuel (A/AC.105/787, par. 138 et 140).

5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial

Pour l'examen de cette question, les États Membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial. En vertu de l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité juridique à sa quarante-troisième session, des organisations internationales ont été invitées à lui faire rapport sur leurs activités (A/AC.105/826, par. 38).

Au paragraphe 48 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait, à sa quarante-quatrième session, se pencher sur la question du niveau de participation des entités dotées du statut d'observateur

permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et faire rapport à ce dernier, à sa quarante-huitième session, des moyens d'accroître leur participation aux travaux du Sous-Comité.

6. Questions relatives:

a) À la définition et à la délimitation de l'espace

b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

Au paragraphe 8 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique convoquerait de nouveau son Groupe de travail pour examiner uniquement les questions qui sont liées à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

8. Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001):

a) Considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par le futur protocole

b) Considérations sur la relation entre les dispositions du futur protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique de l'espace

Au paragraphe 9 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique convoquerait de nouveau son Groupe de travail qui serait chargé d'étudier séparément les questions se rapportant aux alinéas a) et b) du paragraphe 8.

Au paragraphe 10 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a entériné la recommandation du Sous-Comité juridique tendant à la création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée pour continuer d'étudier, entre la quarante-troisième et la quarante-quatrième session du Sous-Comité, l'opportunité pour l'Organisation de remplir la fonction d'autorité de surveillance, et a noté que le groupe de travail rédigerait un rapport, comprenant un projet de résolution, que le Sous-Comité examinerait à sa quarante-quatrième session.

9. Pratiques des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux

Au paragraphe 11 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique devrait créer un groupe de travail conformément au plan de travail adopté par le Comité. Conformément à ce plan de travail, le groupe de travail examinerait, en 2005, les rapports présentés par les États Membres et les organisations internationales sur leurs pratiques relatives à l'immatriculation des objets spatiaux.

Annexe

Organisation des travaux

1. À sa quarante-troisième session, en 2004, le Sous-Comité juridique est convenu de continuer à mener ses travaux selon des modalités d'organisation souples afin d'utiliser au mieux les services de conférence mis à sa disposition (A/AC.105/826, par.10).
2. Le 4 avril 2005, à la clôture de la séance de l'après-midi, se tiendra un colloque sur l'évolution récente de la télédétection et l'opportunité de réviser les Principes des Nations Unies sur la télédétection (1986), parrainé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de recherche en droit spatial.
3. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux du Comité.

Calendrier indicatif des travaux^a

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 4 au 8 avril 2005		
Lundi 4 avril	Point 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Point 2. Déclaration du Président Point 3. Débat général	Point 3. Débat général Colloque: Évolution récente de la télédétection et opportunité de réviser les Principes des Nations Unies sur la télédétection (1986)
Mardi 5 avril	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b
Mercredi 6 avril	Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial	Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial
Jeudi 7 avril	Point 5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace ^c Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires	Point 5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace ^c Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Vendredi 8 avril	Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace ^c Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 7. Sources d'énergie nucléaires	Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace ^c Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 7. Sources d'énergie nucléaires
Semaine du 11 au 15 avril 2005		
Lundi 11 avril	Point 7. Sources d'énergie nucléaires Point 8. Projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ^d	Point 7. Sources d'énergie nucléaires Point 8. Projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ^d
Mardi 12 avril	Point 8. Projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ^d Point 9. Pratiques concernant l'immatriculation des objets spatiaux ^e	Point 8. Projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ^d Point 9. Pratiques concernant l'immatriculation des objets spatiaux ^e
Mercredi 13 avril	Point 9. Pratiques concernant l'immatriculation des objets spatiaux ^e Point 10. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour	Point 9. Pratiques concernant l'immatriculation des objets spatiaux ^e Point 10. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour
Jeudi 14 avril	Point 10. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 6 a) de l'ordre du jour	Point 10. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 8 de l'ordre du jour Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 9 de l'ordre du jour
Vendredi 15 avril	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

^a À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États Membres l'organisation de leurs programmes, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b)).

^b Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 4. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 4, le jeudi 14 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

- ^c Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué à nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 6 a). Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 14 avril en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.
- ^d Le Groupe de travail chargé du projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, qui sera convoqué à nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 8. Le Sous-Comité reprendra l'examen du point 8 le jeudi 14 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.
- ^e Le Groupe de travail sur les pratiques des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux, qui sera créé conformément au paragraphe 11 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 9. Le Sous-Comité reprendra l'examen du point 9 le jeudi 14 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.
-